IV 1) ALEXIS dit Lexi (v. annexes).

- IV 2) CONSTANCE (1862-1912) mariée le 11. 2. 1882 à Luxembourg à Charles DE CUYPER, de Gand, qui était à partir de 1898 directeur-gérant des «Aciéries et Ateliers de Luxembourg» (v. sub Gredt-Brasseur) dont a) Marie-Thérèse (* 1883), b) Robert Alexis (* 1885) tous les deux décédés, c) Alexis Charles (* 1897).
- IV 3) THÉRÈSE (1865-1928), épousa le 23. 9. 1885 à Luxembourg Ernest Aug. Georges TESCH (1855-1925), issu d'une famille dont J. Vannérus (Cartulaire Tesch, AIAL, t. XV, 1905) a suivi les traces jusqu'en 1415. Fils du notaire Hubert Adolphe Tesch de Messancy et d'Anne Angélique Berger, Georges Tesch était d'abord meunier à la Gaichel avant d'exploiter, à partir de 1886, le moulin de Hesperange 43) où naquirent deux fils:
- a) Adolphe Al. G. J. dit Titi (1891-1944), marié en 1^{res} noces en 1914 à Maria Bomb et en secondes noces en 1920 à Valentine Wahl. Du premier mariage sont nés à Hesperange le 26. 10. 1914 les jumeaux Adrien et Georges. Le premier habite Caracas (Venezuela) et le second est chef de service dans la production de Goodyear, Colmar-Berg. Marié à Marie-Thérèse Medinger, il est père de deux enfants: Jeannette (* 1954) et Jean (* 1956).
- b) Georges Al. Rob. dit Coco (1896-1958), docteur en droit, directeur de la Société «Matériaux», administrateur de la S. A. des Ciments Luxembourgeois, membre du Comité de Gérance de l'ARBED. 44)

De son mariage conclu en 1919 avec Andrée Weckbecker (* 1895) naquirent:

Emmanuel (* 1920), ingénieur EPFZ, administrateur des ARBED, époux de Thérèse Laval (* 1921), dont un fils: François (* 1951);

Jean-Claude (*1931), ingénieur EPFZ, directeur de la Société «Matériaux», époux de Sheila Grindlay (*1930), dont trois enfants: James (*1959), Daniel (*1961) et Caroline (*1965).

IV 4) JEANNE (1868-1949), épouse d'Edouard FERRANT (1870-1943), docteur en droit, conseiller honoraire de la Cour Supérieure de Justice.

IV 5) ROBERT (v. annexes).

IV 6) MATHILDE (1874-1950), qui épousa le 17. 9. 1900 Edouard FRANÇOIS (1867-1914), docteur en droit, nommé un mois avant son mariage Receveur Général (v. B.N. fasc. XII, p. 371).